

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 678

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après le mot :

« maîtrise »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 8 :

« à l'écrit de la langue française. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision qui rappelle les difficultés de maîtrise à l'écrit de certaines élèves de l'école primaire.